

**Question de Mme Kattrin Jadin au Ministre de la Défense sur « Une éventuelle fusion des armées belge et néerlandaise ».**

**Kattrin Jadin (MR):**

La thèse d'une collaboration, voire une fusion de l'armée belge avec celle des Pays-Bas, est évoquée de plus en plus fréquemment dans la presse. L'argument des défenseurs de cette piste d'avenir est que cela pourrait permettre de faire des économies d'échelle très intéressantes, étant donné le peu de marge de manoeuvre budgétaire dont dispose notre armée, et de renforcer par conséquent la spécialisation de nos soldats, ainsi que de maintenir une présence belge dans les opérations militaires internationales. 1. Êtes-vous favorable à une collaboration ou à une fusion complète entre notre armée et celle de nos voisins néerlandais? 2. Si cette piste était explorée sérieusement, quel impact aurait-elle sur l'organisation de notre armée, sur son nombre de casernes et de soldats? 3. Dans le cas où une telle fusion serait réalisée, des mesures seraient-elles prises pour garantir le respect des langues dans cette nouvelle armée, et notamment du français et de l'allemand, qui seraient, plus encore qu'aujourd'hui, minoritaires? 4. Des contacts ont-ils été pris avec les autorités néerlandaises afin de recueillir leur opinion sur cette éventualité? 5. a) Une telle intégration est-elle également envisagée par rapport aux armées d'autres États membres de l'Union européenne? b) La démarche s'inscrit-elle dans un objectif plus large d'intégration européenne et dans le cadre défini par la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)?

**Pieter De Crem, Ministre:**

1. à 4. Mon intention n'a jamais été de promouvoir une fusion entre notre armée et celle des Pays-Bas. Par contre, j'ai toujours été partisan d'une coopération militaire plus étroite entre les pays du Benelux. De même, selon mes informations, mes collègues néerlandais et luxembourgeois n'ont jamais exprimé la volonté de fusionner les trois Forces armées, mais ils sont également favorables à une coopération accrue entre elles. La Déclaration de Coopération en matière de Défense signée le 18 avril 2012 en est une illustration concrète. 5. L'approche régionale est considérée comme le plus important facteur de réussite dans l'édification de la coopération militaire multinationale. Une telle coopération entre pays voisins cadre tout à fait dans la recherche d'une intégration européenne de la défense et s'inscrit parfaitement dans les objectifs de la PESC (Politique étrangère et de sécurité commune). La coopération au sein du Benelux ne porte en rien préjudice aux relations existantes dans le domaine de la coopération militaire avec d'autres pays. Cette collaboration reste ouverte à l'élargissement vers d'autres partenaires et n'exclut en rien de nouvelles initiatives avec d'autres nations de l'UE ou de l'OTAN dans le cadre du Pooling Sharing ou du Smart Defence.